



PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES CÔTE D'AZUR

Webinaire Qualiopi: « répondre à l'exigence de veille règlementaire »

Intervenants Cyril JARS, Chef de projet, CARIF OREF PACA Lionel PERRIN, Chef de pôle Infodata, CARIF OREF PACA

02/12/2021



Présentation de l'intervention

Objectif:

Comprendre l'exigence Qualiopi qui concerne la veille règlementaire

Utiliser les outils mis à disposition par le CARIF OREF PACA pour réaliser la veille

Construire sa procédure

Qualiopi: de quoi parle-t-on?



Quelques mots clés

Obligation de certification

Organisme certificateur

La loi du 5 septembre 2018

1er janvier 2022

référentiel national qualité

Fonds publics ou mutualisés

7 critères et 32 indicateurs

Le décret du 6 juin 2019

L'évolution de la définition de la qualité



Décret n° 2015-790 du 30 juin 2015 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle continue	Décret n° 2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle
L'identification précise des objectifs de la formation et son adaptation au public formé	les conditions d'information du public sur les prestations proposées, les délais pour y accéder et les résultats obtenus
L'adaptation des dispositifs d'accueil, de suivi pédagogique et d'évaluation aux publics de stagiaires	L'identification précise des objectifs des prestations proposées et l'adaptation de ces prestations aux publics bénéficiaires, lors de la conception des prestations
L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement à l'offre de formation	L'adaptation aux publics bénéficiaires des prestations et des modalités d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'évaluation mises en œuvre
La qualification professionnelle et la formation continue des personnes chargées des formations	L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement aux prestations mises en œuvre
Les conditions d'information du public sur l'offre de formation, ses délais d'accès et les résultats obtenus	La qualification et le développement des connaissances et compétences des personnels chargés de mettre en œuvre les prestations
La prise en compte des appréciations rendues par les stagiaires	L'inscription et l'investissement du prestataire dans son environnement professionnel
	Le recueil et la prise en compte des appréciations et des réclamations formulées par les parties prenantes aux prestations délivrées.



L'inscription et l'investissement du prestataire dans son environnement professionnel

- Le prestataire réalise une veille légale et réglementaire sur le champ de la formation professionnelle et en exploite les enseignements.
- Le prestataire réalise une veille sur les évolutions des compétences, des métiers et des emplois dans ses secteurs d'intervention et en exploite les enseignements.
- Le prestataire réalise une veille sur les **innovations pédagogiques et technologiques** permettant une évolution de ses prestations et en exploite les enseignements.
- Le prestataire mobilise les expertises, outils et réseaux nécessaires pour accueillir, accompagner/former ou orienter les publics en situation de handicap
- 27 Lorsque le prestataire fait appel à la sous-traitance ou au portage salarial, il s'assure du respect de la conformité au présent référentiel.
- 28 Lorsque les prestations dispensées au bénéficiaire comprennent des périodes de formation en situation de travail, le prestataire mobilise son réseau de partenaires socio -économiques pour co-construire l'ingénierie de formation et favoriser l'accueil en entreprise.
- 29 Le prestataire développe des actions qui concourent à l'insertion professionnelle ou la poursuite d'étude par la voie de l'apprentissage ou par toute autre voie permettant de développer leurs connaissances et leurs compétences.

Les attendus QUALIOPI en matière de veille règlementaire



Le prestataire réalise une veille légale et réglementaire sur le champ de la formation professionnelle et en exploite les enseignements.

CRITÈRE 6

L'inscription et l'investissement du prestataire dans son environnement professionnel

INDICATEUR COMMUN D'APPRECIATION

Le prestataire réalise une veille légale et réglementaire sur le champ de la formation professionnelle et en exploite les enseignements.

NIVEAU ATTENDU

Démontrer la mise en place d'une veille légale et réglementaire et son exploitation.

ELÉMENTS DE PREUVE

Abonnements, adhésions, participation aux salons Dans l'échantillon audité, une non-conformité miprofessionnels, conférences, groupes normatifs, ac-neure est caractérisée par une exploitation partielle tualisation des supports d'information (publicité) ou de contractualisation, des dispositifs mobilisés (règles CPF) en fonction des évolutions juridiques, veille réglementaire en matière de handicap.

Pour la VAE : documentation à jour sur le cadre légal du droit individuel à la VAE et de ses modalités de financement.

NON-CONFORMITÉ

de la veille mise en place.

La mission de veille du CARIF OREF PACA: le décret 2021-792



Le décret 2021-792 reconnaît officiellement le réseau des Carif-Oref et inscrit, notamment, les missions de service public des Carif-Oref et de leur réseau dans le Code du travail.

- o Collecte les informations relatives à l'offre de formation en apprentissage et de formation professionnelle continue à destination des personnes sans emploi, inscrites ou non comme demandeurs d'emploi.
- Analyse les informations et les données relatives aux modalités d'accès à la formation et aux rapports entre la formation et l'emploi au niveau régional, notamment les évolutions de l'emploi, de la formation, de l'orientation et de l'insertion professionnelles, les besoins en compétences, en qualifications et en acquis de l'expérience, les caractéristiques des organismes de formation ainsi que la situation socio-économique du territoire;
- Anime et accompagne au niveau régional la professionnalisation des acteurs et opérateurs dans le domaine de l'emploi, de l'orientation et de la formation professionnelle, en assurant notamment la veille sur les outils d'innovations technologiques et pédagogiques en matière d'orientation et de formation professionnelles, ainsi que leur diffusion;
- Met en œuvre au niveau régional toute autre action en matière d'information sur l'offre de formation qui lui est confiée dans le cadre de ses missions par le préfet de région et le président du Conseil régional ou par le RCO.

Les services proposés par le CARIF OREF



Exploitation de la veille



Eléments repérés	type de veille			1	Actions mises en oeuvre
	Règlementaire	evolution des compétences	innovations pédagogiques	Handicap	Actions mises en oeuvre
Textes de référence relatifs aux aménagements des conditions d'accueil dans les ERP en lien avec la crise sanitaire https://www.centre-inffo.fr/site-droit-formation/coronavirus-les-textes-juridiques Repérage et de capitalisation des projets financés dans le cadre du FIF (Fond d'innovation régional de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur)	x	competences	peuagogiques		Aménagement de notre salle de formation Commande d'EPI pour respecter les conditions sanitaires Poursuite de la digitalisation de notre programmation Rajout des clauses relatives à Qualiopi dans l'appel d'offre 2022 pour sélectionner les sous traitants Constitution d'un groupe de travail pour construire notre système qualité (cf: pv réunion avec A,BERTRAND) Les réalisations sur la période 4 juin- 23 juillet: -La cartographie:
			x		oVoici le lien provisoire : : https://fifcarif.test.accatone.net/ Il reste 59 actions encore à repérer. Ce qui n'est pas très long à faire, l'essentiel de la cartographie est prêt. Une fois achevée, la cartographie sera hébergée sur notre site et celui de l'espace pro d'info métierLe panorama : oun format rédigé voir pièce jointe (fichier nommé : CARIF-OREF_Panorama FIF_23_Juillet 2021_pdf). oun format diaporama (fichier nommé : CARIF-OREF_Diaporama FIF_COTECH 19.07 VF.pdf) oLe recueil de fiches-projets réalisées à partir des 31 entretiens et sur la base duquel s'appuie le panorama (fichier nommé CARIF-OREF_Annexe Panorama FIF 8Recueil_Fiches projets_23 juillet 2021.pdf) -Capsules vidéos Voici les 2 liens permettant d'accéder aux 2 vidéos réalisées (4 à 5 vidéos restent à faire – en attente du choix de la Région parmi 8 projets qui lui ont été soumis par nos soins) : \(\tilde{Cité} de l'Agriculture : https://we.tl/t-iLRIsYVx4m \) \(\tilde{DIFSI} : https://we.tl/t-m8yBJ7ypuY \) Ces vidéos sont également accessibles depuis la cartographie à partir des fiches projets
Repérage des appels d'offre passés au niveau Régional dans le champ de la formation		X			Tenue à jour de la rubrique appel d'offre sur le site du CARIF OREF PACA
Mise en œuvre par l'AGEFIPH d'une Plateforme destinée au référent handicap (RHF Provence-Alpes-Côte d'Azur) https://www.rhf-paca.fr				х	

Merci de votre attention!

Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur

22, rue Sainte Barbe - 13002 Marseille Tél. 04 42 82 43 20 / 04 96 11 56 56



Fraternité



